

La coopération franco-allemande, indispensable à l'Europe de l'énergie

Sophie Murlon*, Jean Sevestre-Giraud*

Une coopération bilatérale historique en matière énergétique

C'est désormais un lieu commun mais il est important de le rappeler régulièrement : depuis 1951 et la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), l'énergie a toujours été au cœur de la construction européenne. La coopération franco-allemande dans ce domaine est comme un carburant pour le moteur politique de l'Europe de l'énergie. Cette coopération entre la France et l'Allemagne a été à l'origine de progrès structurels et est un exemple de la capacité des États européens à dépasser leurs divergences pour lutter ensemble face aux défis du dérèglement climatique.

La coopération franco-allemande dans le secteur de l'énergie est ancienne, parfois mise à l'épreuve, et toujours d'actualité. En 2022, face à la crise énergétique provoquée par l'invasion de la Russie en Ukraine, la France et l'Allemagne ont agi de concert pour renforcer la sécurité d'approvisionnement européenne en gaz, en travaillant sur les obligations de stockage notamment, et en électricité, en accélérant le développement des énergies renouvelables à brève échéance, et ce malgré des modèles et des choix énergétiques historiquement distincts.

Le retour du réflexe franco-allemand lors du dernier CMFA

L'histoire de la politique énergétique européenne est jalonnée de moments où le couple franco-allemand a su construire des compromis. La dernière occasion a été le conseil des ministres franco-allemand (CMFA) tenu à Toulon le 29 août 2025 et qui a permis, après des échanges techniques approfondis, de marquer le retour du « réflexe franco-allemand » pour l'énergie. Lors du CMFA, une série d'initiatives communes ont été prises pour concrétiser l'agenda de relance de la coopération franco-allemande pour l'Europe, agréé dès la première visite du chancelier Friedrich Merz à Paris le 7 mai dernier. La France et l'Allemagne ont réaffirmé leur détermination à coopérer de manière bilatérale et à soutenir la voie d'un marché européen de l'énergie compétitif, durable, décarboné et sûr. Il s'agit ici d'une nouvelle impulsion dans le dialogue franco-allemand qui se fixe comme objectif clair de concilier des approches qui peuvent être différentes et de promouvoir des initiatives conjointes qui pourraient servir de modèles à une collaboration européenne plus large en matière énergétique.

À Toulon, huit feuilles de route franco-allemandes ont été adoptées pour la compétitivité de l'Union européenne en suivant deux priorités claires : l'accélération de l'agenda européen de compétitivité et le renforcement de la coopération de sécurité et de défense, pour plus de souveraineté européenne. Parmi ces feuilles de route, celles dédiées aux questions énergétiques doivent permettre un renforcement de la coordination européenne pour accélérer et optimiser la transformation de nos systèmes énergétiques.

* Direction générale de l'énergie et du climat.

Un résultat équilibré, respectueux des stratégies énergétiques nationales et qui facilitera leur développement

Bien entendu, chacun sait que les stratégies énergétiques nationales de la France et de l'Allemagne diffèrent. La coopération franco-allemande n'a pas et ne doit pas avoir pour objectif d'imposer un mix énergétique. Il s'agit, en revanche, en tant qu'États membres de l'UE, de coordonner nos approches pour que la transformation du système énergétique européen se fasse de manière ordonnée et pour que les textes européens s'adaptent à la diversité des perspectives énergétiques en présence, au service d'objectifs communs : la décarbonation, la souveraineté et la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité.

Pour le secteur de l'énergie, les résultats du CMFA s'articulent autour de 6 champs : (i) la maîtrise des tarifs de réseaux et les marchés de l'électricité, (ii) la coopération sur le cadre européen de l'énergie, (iii) la coopération sur les projets transfrontaliers d'infrastructures énergétiques, notamment au regard de l'évolution des mix électriques, (iv) la coopération dans les infrastructures d'hydrogène, (v) la recherche et l'innovation dans le secteur de l'énergie et (vi) les relations bilatérales. Parmi ces axes de travail, certains projets phares méritent mention.

Dans leur tribune commune de mai 2025, le président Macron et le chancelier Merz avaient tracé la voie, avant même la prise de fonction du nouveau gouvernement allemand : « Pour réduire les coûts de l'énergie et assurer la sécurité de l'approvisionnement, la France et l'Allemagne réorienteront leurs politiques énergétiques sur la base de la neutralité climatique, de la compétitivité et de la souveraineté. Cela implique d'appliquer le principe de neutralité technologique, de garantir un traitement non discriminatoire de toutes les énergies à faible teneur en carbone au sein de l'UE, d'adopter une approche pragmatique de l'hydrogène à faible teneur en carbone, de reconnaître que le gaz naturel peut être une énergie de transition pour les États membres de l'UE qui en ont besoin, et de se concentrer sur les émissions de carbone dans nos efforts pour atteindre les

objectifs énergétiques » [Macron et Merz, 2025]. Le CMFA a permis de préciser cette orientation des deux gouvernements. En particulier, la France et l'Allemagne ont annoncé mettre en place un processus de travail coopératif, qui reflète les points de vue de chacun des deux pays, pour développer des perspectives communes sur le rôle des différentes technologies énergétiques contribuant aux objectifs climatiques européens ainsi que sur la manière de réduire la charge administrative et réglementaire. Ce processus pourrait déboucher sur des propositions conjointes concernant (i) des modifications ciblées de certaines règles européennes relatives à l'énergie, notamment pour faciliter une mise en œuvre pragmatique, et (ii) l'architecture réglementaire de l'UE en matière d'énergie à l'horizon 2040, afin de garantir la fiabilité et la sécurité des investisseurs, ainsi que la non-discrimination entre toutes les technologies énergétiques bas carbone dans leur contribution respective aux objectifs européens en matière d'énergie, de développement durable et de climat. Il s'agit de renforcer l'efficacité de la politique énergétique européenne, en permettant aux États membres d'aller de l'avant sur leurs investissements stratégiques, de manière pragmatique, sans chercher à se contraindre inutilement entre partenaires au sein de l'Union européenne.

Bien que chaque État soit maître de son mix électrique et de ses réseaux, ses choix ont naturellement des impacts sur ses voisins. Conjointement avec la Pologne, la France et l'Allemagne ont donc donné mandat à leurs gestionnaires de réseau de transport d'électricité pour réaliser d'ici à 2026 une étude conjointe permettant d'analyser les interdépendances et d'optimiser sur un plan économique les investissements dans les réseaux électriques, en tenant compte de l'évolution des mix électriques en Europe, en particulier au regard de leurs effets sur la stabilité des réseaux et de la sécurité d'approvisionnement en Europe. Sous la supervision des ministères compétents, l'étude explorera la manière d'optimiser le développement du réseau transfrontalier au regard de la transformation des mix électriques dans ces trois pays et dans le contexte du développement du réseau européen.

La coopération franco-allemande, indispensable à l'Europe de l'énergie

Un autre axe stratégique du CMFA a concerné le futur corridor de l'hydrogène traversant le Sud-Ouest de l'Europe, comprenant les deux projets de pipelines H2Med et HY-FEN. À l'heure actuelle, des études économiques et de faisabilité sont en cours afin d'évaluer l'utilité de ces infrastructures et définir les prochaines étapes de développement des projets ainsi que le calendrier des décisions. Cette initiative conduira également à une discussion conjointe avec l'Espagne, le Portugal et la Commission européenne pour déterminer les besoins en matière d'atténuation des risques économiques.

Surmonter les différends et créer des compromis pour renforcer la transition énergétique européenne

De nombreuses actions décidées au CMFA, comme la non-discrimination entre les technologies énergétiques bas carbone, surmontent d'anciens différends. C'est important, car il ne faut pas oublier l'enjeu principal de ce dialogue et de cette coopération rapprochée : réussir la transition énergétique française, allemande et européenne, en préservant la compétitivité du continent et en assurant la sécurité d'approvisionnement pour tous.

Avec cet objectif en tête, le dialogue mené à Toulon forme non seulement un socle de stabilité, mais aussi un véritable moteur d'innovation susceptible d'inspirer les politiques de l'Union européenne vers la neutralité carbone. Face à la volatilité des marchés mondiaux de l'énergie, aux incertitudes géopolitiques et à l'urgence de l'action en matière de climat, cela montre aussi que la France et l'Allemagne ne perdent pas de vue leur responsabilité conjointe. Pour les entreprises, les citoyens et leurs partenaires diplomatiques et commerciaux, c'est un signal fort et un modèle de coopération à poursuivre. La France et l'Allemagne, deux pays aux mix énergétiques historiquement distincts, se sont donné pour feuille de route d'agir ensemble pour renforcer la sécurité d'approvisionnement, accélérer le développement de toutes les énergies bas carbone, favoriser l'innovation technologique, soutenir l'industrie et accompagner la société vers plus

de sobriété et d'efficacité énergétique. Même si le chemin à parcourir reste long et que de nouveaux défis surviendront, il est fondamental de maintenir ce dialogue franco-allemand fort, raisonné et responsable afin de faire progresser la gouvernance énergétique européenne.

RÉFÉRENCE

Macron Emmanuel et Merz Friedrich, 2025. "A Franco-German 'reset' for Europe", *Le Figaro in English*, 7 mai 2025, <https://www.lefigaro.fr/en/a-franco-german-reset-for-europe-20250507>.

BIOGRAPHIES

SOPHIE MOURLON est directrice générale de l'énergie et du climat au ministère de la Transition écologique depuis juillet 2023. Diplômée de l'École polytechnique et ingénieure générale des mines, elle a exercé différentes fonctions au ministère chargé de l'environnement et dans des institutions indépendantes (Autorité de sûreté nucléaire, Cour des comptes), à Paris et en province (en Bourgogne et en Champagne-Ardenne). Après un premier passage à l'Autorité de sûreté nucléaire en début de carrière, elle en a notamment été directrice générale adjointe, en charge de la sûreté des réacteurs nucléaires. Avant de rejoindre la direction générale de l'énergie et du climat en septembre 2019 en tant que directrice de l'énergie, elle était adjointe au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature des ministères chargés de l'environnement et du logement.

JEAN SEVESTRE-GIRAUD est l'adjoint du directeur de l'énergie, à la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). Diplômé de Sciences Po Paris et du King's College London, ancien élève de l'École nationale d'administration, il a exercé différentes fonctions relatives aux secteurs de l'énergie et du climat à la DGEC, à la direction générale du Trésor et à la direction générale de la Concurrence de la Commission européenne.